

**DISSOLUTION DU CONSENTEMENT DE L'ACTIONNAIRE
UNIQUE
(Résolutions de l'actionnaire unique)**

..... (Nom de la société)
RÉSOLUTIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
EN DATE DU

DISSOLUTION VOLONTAIRE DE LA SOCIÉTÉ

Un actionnaire unique détient la totalité des actions émises par la Société;

La Société désire mettre fin à son existence corporative;

IL EST RÉSOLU :

© edilex inc.
www.edilex.com